

Sujet : [INTERNET] methanisation Naturalgie

Date : 14/03/2022 22:18

Pour : pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de méthanisation industrielle, je vous prie de noter mes observations contre ce projet

- détournement de terres agricoles ne permettant plus la culture à des fins d'alimentation humaine ou animale : il est plus important de ne pas manquer de blé que de manquer de carburant ! Inutile que j'insiste sur la conjoncture actuelle !

-la quantité de gaz produite pour le grand Besançon n'est que de 5 à 10 % de son besoin. La ville aura les avantages, la campagne de Haute Saône n'aura que les inconvénients !

- un projet similaire a heureusement été rejeté récemment grâce à la mobilisation des habitants de Devecey. Est il utile de s'acharner ?

- le bilan énergétique de ce projet ne prend pas en compte les multiples allers et venues des camions qui vont devoir apporter les matières (trajets polluants, routes abimées, nuisance des riverains par le bruit, problèmes de sécurité routière....)

- il y a déjà eu des débordements de digestat en France sur des projets similaires, le risque n'est donc pas exclus que cela arrive à nouveau. La Franche Comté est suffisamment polluée avec la filière Comté qui ruine les cours d'eau (eutrophisation, disparition des poissons endémiques.....)

-le digestat est très volatil et provoque des émissions de protoxyde d'azote lors de l'épandage dont le pouvoir de réchauffement climatique est 300 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone (Co2)

-l'épandage de digestat n'est pas sans conséquence sur les sols : risque d'appauvrissement de la biodiversité et de la qualité des sols (des études prouvent l'absence de vers de terre dans les sous sols des parcelles recueillant les digestats)

-nuisances olfactives occasionnées lors de l'épandage du digestat

-pollution visuelle par la construction de bâtiments de plus de 8 mètres de haut

-le système n'est viable économiquement que grâce à l'argent public qui subventionne le prix de ce « bio-gaz »; lequel émettra la même quantité de CO2 que le gaz naturel au moment de sa combustion → cf. exemple de l'Allemagne

- dévalorisation immobilière des habitations concernées par les constructions d'un méthaniseur (25 % en moyenne d'après une étude du CSNM)

- destruction d'aménagements pour l'installation de 27 km de gazoduc entre Grandvelle et Voray-sur-l'Ognon ; réalisés par les communes (Trésilley, Maizières, Grandvelle) : les routes entre Rioz et Grandvelle ne sont pas adaptées à la circulation intensive de poids lourds et tracteurs

-les contrôles seront des Autocontrôles, ce qui pourrait permettre toutes les dérives sur les quantités et la nature des intrants. La taille des infrastructures est gigantesque (45 m de diamètre et 6 m de hauteur) et permettrait de traiter 60 000 tonnes annuelles au lieu des 36 000 tonnes annoncées

-comment croire que les intrants seront des CIVES, c'est-à-dire des cultures intermédiaires ? Le seigle se plante en octobre et se récolte en mai ou juin. Que faire pousser de juin à septembre ??????

- ce projet n'intervient pas dans le PLUI de la CCPR car il reste qualifié d'agricole. Cela pourrait être le cas pour un agriculteur qui déciderait de faire de la méthanisation sur sa ferme en utilisant le lisier de ses troupeaux, mais ce n'est plus du tout la même échelle. C'est un projet industriel !

Meilleures salutations

Brigitte GENNIAUX

██████████

████████████████████